

La constitution

D'après la position tory—ce n'est pas pour en dire du mal, car je cherche seulement à comprendre—si la constitution nous revenait, tout ce que cela signifierait, c'est qu'il nous reviendrait sans absolument aucun renvoi à un article et sans aucune assurance qu'il s'y trouverait quelque chose à propos de nos Indiens, de nos Inuit et de nos autres autochtones. Dans la résolution actuelle, il y a au moins quelque chose que nous pouvons modifier et améliorer.

La même chose vaut pour les droits des femmes. Il s'agit d'un article positif qui nous convient, mais que l'on peut améliorer. A notre avis, il est nécessaire de rédiger la constitution de telle façon qu'elle renverse un certain nombre de décisions que la Cour suprême a rendus depuis dix ans et qui n'ont pas eu pour effet d'instaurer l'égalité entre l'homme et la femme, bien au contraire. Dans la résolution présentée par le gouvernement, il y a place pour des améliorations en ce qui concerne les droits de la femme, et nous avons l'intention d'y voir.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant exposer les lacunes fondamentales qui, à notre avis, caractérisent la formule de Vancouver. L'ancien premier ministre et actuel chef de l'opposition a dit que sa proposition constituerait un «outil de travail». Je ne me rappelle pas les termes exacts de son communiqué de presse de ce matin, mais, en substance, cela voulait dire que cette formule nous permettrait d'effectuer des changements rapides et concrets immédiatement. En toute déférence, je crois qu'il fait erreur et je vais expliquer à la Chambre pourquoi.

Essentiellement d'après la formule de Vancouver toutes les provinces participent à la prise de décision mais, que chacune d'entre elles ait le droit d'en interdire l'application à son territoire. Voilà à quoi se résume la formule de Vancouver. Bien sûr, les provinces sont d'accord: pourquoi ne le seraient-elles pas? Elles garderaient un droit de veto sur toutes les questions qui les touchent; elles ont donc tout à gagner et rien à perdre. Mais je dirai ceci au chef de l'opposition: nous sommes un parti fédéral et nous avons des responsabilités fédérales qui dépassent celles des premiers ministres provinciaux.

Une voix: Touché.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Si nous acceptons une formule pareille, aurions-nous l'assurance frais médicaux au Canada?

Des voix: Non!

M. Broadbent: Aurions-nous l'assurance hospitalisation?

Des voix: Non!

Une voix: Non, grâce aux Tories.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, à mon avis, si nous acceptons une formule semblable à celle de Vancouver, les Canadiens ne jouiraient pas des mêmes droits fondamentaux—le strict minimum, mettons—d'un océan à l'autre. Nous aurions alors un véritable Canada hétéroclite où les lois et les principes en vigueur diffèrent sensiblement d'un endroit à l'autre. Ce n'est pas le genre de Canada dont nous voulons.

M. Malone: L'autre solution est de ne pas avoir de Canada du tout.

M. Broadbent: Non seulement c'est là un défaut fondamental, mais c'est aussi un défaut lourd de conséquences, et je m'étonne que le parti conservateur, parti fédéraliste puisse sérieusement prôner une telle option en ce moment. Je le dis sincèrement, car je pense que cela pourrait conduire à un démembrement—à des lois très différentes d'une région à l'autre du pays. Le droit de la famille au Manitoba, par exemple, pourrait alors être totalement différent de celui d'une autre province. Certaines provinces auraient des régimes d'assurance-maladie, tandis que d'autres n'en auraient pas. Dans notre parti, nous estimons qu'à la notion de citoyenneté canadienne devrait correspondre à des normes communes. C'est là un point essentiel, monsieur l'Orateur.

L'autre remarque que je tiens à faire est moins importante mais devrait sûrement préoccuper quelque peu le chef de l'opposition. Certains amendements ne doivent tout simplement pas être assortis d'une formule d'option. Je demande au chef de l'opposition ce qu'il ferait des projets d'amendements visant à modifier le Sénat du Canada? Que ferait-il des amendements qui modifieraient la Cour suprême du Canada? Certaines provinces pourraient-elles décider de se retirer? Autrement dit, monsieur l'Orateur, il serait inefficace d'appliquer la formule renfermant ce genre de condition—la possibilité pour chaque province de retirer son épingle du jeu—à une idée que nous appuyons, comme la participation des provinces à la Cour suprême. Ce système ne donnerait absolument rien dans un état fédéral.

M. Clark: Ce n'est pas vrai.

M. Broadbent: Le chef de l'opposition me reprendra certainement tout à l'heure, mais c'est ce qui se passerait, d'après moi.

Mon temps de parole est pratiquement écoulé, monsieur l'Orateur, mais je tiens à dire à la Chambre que le bill du gouvernement renferme bien des mesures que nous approuvons vraiment, parce qu'elles correspondent à certaines politiques établies du Nouveau parti démocratique. Comme l'ont dit mes collègues, il y a certains points qui nous préoccupent beaucoup. Nous parlerons de la formule d'amendement, des droits de la femme et des droits des autochtones en comité. Nous comptons lutter pour réaliser certains progrès dans ces domaines.

En tant que Canadien, je veux sortir de l'impasse; en tant que Canadien, je veux un ensemble de propositions raisonnables qui soient favorables aux habitants de la région de l'Atlantique, aux Ontariens et aux Québécois. C'est le cas de la péréquation, des droits linguistiques et des ressources. Je veux que l'on passe à l'action dès maintenant afin de ne pas continuer à être des colonisés, pour reprendre l'expression du chef de l'opposition.

Si nous rapatrions la constitution selon les modalités prévues, nous aurons effectivement une constitution au Canada et nous aurons constitutionnalisé un certain nombre de principes justes que tous les Canadiens pourraient défendre.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur le président, je crois que cet après-midi on vient de voir une pirouette assez sensationnelle du leader de l'opposition officielle (M.